

Par courriel : dezelak.gordon@hydro.qc.ca et par courrier

Québec, 5 août 2015

Monsieur Gordon Dezelak
Hydro-Québec
855, rue Sainte-Catherine Est, 21^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4P5.

Objet : Projet de construction du poste Saint-Patrick à 315 kV dans l'arrondissement le Sud-Ouest à Montréal

Monsieur,

À la suite des première et deuxième parties de l'audience publique sur le projet mentionné, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, vous demande de répondre aux questions suivantes dont les réponses sont requises le 7 août au plus tard.

Question 1

Selon l'étude d'impact, « [...] une résolution formulant un avis sur la conformité du projet aux objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi qu'aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal sera requise, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* » (PR3.1, p. 1-3). Ces résolutions ont-elles été obtenues? Si oui, veuillez les déposer. Si non, veuillez préciser à quel moment vous entendez en faire la demande.

Question 2

Quelle est la hauteur de l'actuel pylône numéro 15 implanté à proximité du poste Atwater?

Question 3

À la page 2-4 de l'étude d'impact, il est mentionné au sujet du poste Atwater que : « Plusieurs sections de cette installation ne respectent plus les normes d'Hydro-Québec actuellement en vigueur. » Veuillez préciser les sections ainsi que les normes auxquelles cette affirmation fait référence. De plus, veuillez expliquer les raisons de ces dépassements de normes à l'aide de textes, graphiques ou tableaux.

Question 4

Lors de l'audience publique, vous avez détaillé les travaux de démantèlement partiel prévus au poste Atwater de 2023 à 2026 suite à l'éventuelle mise en service du poste Saint-Patrick.

Compte tenu que ce poste sera néanmoins conservé (DA5, p.5), veuillez indiquer le rôle que jouera le poste Atwater après 2026 et si du nouvel équipement y sera éventuellement ajouté, notamment en fonction des orientations du Plan d'évolution du réseau de l'île de Montréal.

Dans cette perspective, vous affirmez dans votre réponse à la question 3 contenue dans le document DQ11.1 qu'un « transfert de charge du poste Hadley vers le poste Atwater ou Saint-Patrick sera alors considéré pour assurer la pérennité du poste Hadley à 120-12 kV ». Doit-on comprendre qu'un éventuel transfert de charge du poste Hadley vers le poste Saint-Patrick demanderait l'ajout de nouvel équipement au poste Atwater ?

Question 5

À la section 2.1.4 de l'étude d'impact, vous affirmez qu'une bonne partie des équipements d'automatismes et de protection du poste Atwater ont atteint la fin de leur vie utile. Veuillez préciser en quoi consiste l'équipement d'automatismes et de protection

Il est également possible que d'autres demandes vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jonathan Perreault
Analyste

c .c. M^{me} Janis Crawford